

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 26

Artikel: Coumeint l'oncllio Saudzon prêdzè su lo vilho teimps
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198811>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

venait de la frapper, leva spontanément ses regards vers Celui qui seul peut fermer toutes les plaies, consoler toutes les afflictions; elle implora la protection de Dieu dans un jour de jeûne rappelant chaque année le souvenir du terrible fléau.

Le culte fut régulièrement célébré et entouré de respect pendant de longues années; puis on se relâcha; la nouvelle génération, qui n'avait pas été témoin de l'épreuve et ne la connaissait que par le récit des vieillards, pensa que le jeûne de Chavannes, institué ensuite de circonstances très anciennes, et qui venait chaque année interrompre pendant une longue journée les travaux de la campagne, pouvait être supprimé sans inconvenient. C'est ce qui eut lieu.

Mais, par une coïncidence étrange, miraculeuse, le 21 juin de l'année même où cette cérémonie religieuse fut abolie, une grêle plus violente, plus épouvantable encore que les précédentes, vint dévaster le territoire et jeter la terreur parmi les habitants de Chavannes. Ils s'empressèrent de rétablir le jeûne du 21 juin qui n'a pas cessé dès lors d'être religieusement observé.

Aucun bruit, aucun travail dans le village, ni dans la campagne ne viennent troubler leur recueillement; et les agriculteurs des villages environnans, qui possèdent des fonds de terre sur ce territoire, s'abstiennent d'y venir travailler ce jour-là, pour ne point troubler le culte de leurs voisins de Chavannes. L. M.

Proverbes et maximes en patois vaudois.

Les anciens abonnés du *Conteur* n'ont sans doute pas oublié l'appel adressé jadis par le regretté Louis Favrat en vue de recueillir les surnoms qu'on se donnait d'un village à l'autre dans nos campagnes vaudoises. Les réponses affluèrent; semaine après semaine, le *Conteur* en publia des colonnes entières, où se reflétait l'esprit bon enfant ou la plaisanterie maligne de nos anciens. Nul doute que cette collection ne soit consultée aujourd'hui avec intérêt par les savants qui, depuis une trentaine d'années, font des patois l'objet d'une étude très attentive et intéressante.

N'y aurait-il pas lieu d'user du même procédé pour recueillir ou compléter la collection des proverbes ou phrases sentencieuses qui, pour le fond ou la forme, n'appartiennent qu'à notre ancien idiome vaudois? Sans doute cette collection n'est pas exceptionnellement riche; aucune d'ailleurs ne saurait égaler celle que Cervantes s'est plus à réunir dans son immortel *Don Quichotte*. Mais, en cherchant un peu, il n'est pas difficile de retrouver telle ou telle pensée générale, curieuse en elle-même ou par la forme pittoresque dont notre patois l'a revêtue. C'est par des comparaisons que nos ancêtres exprimaient leur sagesse, dit Charles Dickens, et les anciens Vaudois n'ont pas manqué de nous léguer, sous cette forme, les traits de leur caractère et de leur manière de penser: *Quand le bon le priu*, témoigne de leur sens modéré et de leur esprit de juste mesure, tout comme cette autre maxime: *Tan qu'a trai fu bon*, montre d'autre part que leur patience avait aussi des bornes.

Ils disaient aussi *Pi va mi va*, quand la situation leur semblait désespérée.

La maxime « œil pour œil et dent pour dent », ils l'exprimaient en disant: *To te ma fe to té farè*, pensée peu chrétienne, il est vrai, mais qui restera longtemps encore une vérité de fait.

Et cette expression *gratta-mé té gratteri*, en est-il une autre qui rappelle d'une manière plus forte et plus plaisante à la fois l'appui qu'il faut se prêter mutuellement, en tout temps et en tout pays, si l'on veut arriver. Citons encore

l'expression: *L'écoré qué sé moqué dão ricclio*, la paille et la poutre de l'Evangile, que nos arrière-grand-mères ont trouvée tout naturellement bavardant au four communal.

J'espère que, si vous voulez bien accueillir ces lignes, de nombreux amis de notre patois répondront à cet appel. D.

Les chanteurs vaudois, à Vevey.

Vevey exerce, cette année, une attraction irrésistible. C'est la lumière, le point brillant vers lequel, de partout, accourent entr'autres, comme de volages papillons, les innombrables réjouissances périodiques dont nos innombrables sociétés sont l'occasion.

On ne saurait, cet été, se donner rendez-vous ailleurs qu'à Vevey.

La fête des chanteurs vaudois ouvre la danse. Elle n'attendait pour cela que l'inauguration de l'exposition.

Ce matin, deux mille chanteurs ont envahi la cité veveyenne. Durant trois jours, ils vont « la noyer sous des flots d'harmonie ». Cette harmonie ne manquera certainement pas aux grands concerts qui ont été organisés. Puis-je subsister, après la proclamation des résultats, entre les sociétés concurrentes. Le verdict du jury est souvent la seule note discordante de ces « joutes pacifiques ». Entendons-nous. Cette note est toujours juste pour les sociétés couronnées; elle ne l'est jamais pour celles qui n'ont rien. La compétence et l'impartialité des jurés — incontestables le plus souvent — ne sont reconnues que des vainqueurs. Pour les vaincus, les jurés ne sont que des incapables, des « frouillons »; pour un peu, des « panamistes », dont le jugement s'est laissé influencer.

On n'en finira avec ces éternels récriminateurs que lorsqu'on voudra bien donner des couronnes à toutes les sociétés. Celles-ci, d'ailleurs, ne concourent pas pour autre chose. Rien ne serait plus aisné que de les satisfaire. Quelques couronnes de plus et voilà tout. Alors, tous les chanteurs rentreraient heureux dans leurs foyers, au bruit des fanfares, du canon et des acclamations enthousiastes de la population accourue pour leur faire fête. Des orateurs célébreraient en de vibrants discours leurs succès, la joie serait dans toutes les familles et la « cause du chant » ne s'en porterait peut-être ni mieux ni plus mal.

Mais, allez donc faire comprendre cela aux membres des jurys!

La fête de Vevey est la vingt-deuxième qu'organise la Société cantonale des chanteurs vaudois.

Cette société, fondée le 1^{er} mai 1853, à Orbe, eut des débuts fort modestes. Il n'existe alors que quelques sociétés chorales dans notre canton. En les groupant, on voulait: « établir un lien entre les diverses sections éparses, en vue d'un développement toujours plus grand du chant populaire ».

Aujourd'hui, la Société des chanteurs vaudois compte 58 sections, représentant un effectif de 2085 membres. Son avoir est de 8,212 francs 36 centimes.

En outre, en 1893, il existait, dans le canton, en dehors de la société cantonale, 140 sociétés de choeurs d'hommes et 40 mixtes.

Un journal fut créé, en 1865, pour établir un lien plus étroit entre les diverses sections. L'*Echo musical* — c'est le nom de ce journal — dura de 1865 à 1881, et eut successivement, comme rédacteurs: M. Paul Doret, à Aigle; M. Marc Marguerat, à Lutry, et M. Marc Duveluz, à Lausanne. Il est remplacé aujourd'hui par un *Bulletin*, qui paraît chaque fois que les besoins le demandent.

Voici, dans l'ordre chronologique, les vingt-

deux fêtes organisées par la Société cantonale: Orbe, 1853; Lausanne, 1854; Morges, 1855; Lausanne, 1861; Montreux, 1862; Yverdon, 1863; Lausanne, 1865; Aigle, 1866; Lutry, 1867; Nyon, 1869; Bex, 1872; Morges, 1874; Moudon, 1877; Lausanne, 1879; Payerne, 1881; Vevey, 1883; Moudon, 1886; Morges, 1888; Yverdon, 1891; Lausanne, 1895; Nyon, 1898, et Vevey, 1901.

Les premières fêtes ne se composèrent que d'un concert. Au programme: quelques chœurs d'ensemble et, pour chaque section, un morceau de choix. Le jury fut institué pour la première fois en 1861, lors de la fête de Lausanne.

Deux hommes, entre bien d'autres, exercèrent une action décisive sur le développement de la Société des chanteurs vaudois à ses débuts, et sur les progrès du chant dans le canton: Fridolin Hössli et C.-C. Dénéréaz, notre regretté collaborateur. Leur œuvre est continuée avec non moins de dévouement et de succès par H. Plumhof, qui, jusqu'à ces dernières années, assuma la tâche difficile de diriger les grands concerts de la société. Son successeur est M. Ch. Troyon, l'artiste distingué qui dirige l'*Union chorale* de Lausanne. Citons aussi M. Ch. Dufour, à Genève, ancien président central, et le président actuel, M. D. Bourgoz, à Lausanne.

La fête de Vevey a commencé sous de très heureux auspices. Elle sera l'une des plus brillantes. Les deux concerts donnés à la cantine, sous la direction de MM. H. Plumhof et Troyon, seront de véritables solennités. 2061 exécutants. Comme solistes, Mme Troyon-Blæsi, M. Hanson, ténor, et M. Sentein, de l'Opéra, l'artiste aimé des Lausannois. Comme œuvres principales: *Athalie*, de Mendelssohn, *Hymne*, de Doret, la *Cantate de Grandson*, de Plumhof.

Maintenant, tous nos vœux accompagnent nos sociétés vaudoises dans leurs concours. Que celles qui ne remporteront pas la couronne sur laquelle elles comptent ne se découragent pas; ce sera pour la prochaine fois.

Coumeint l'oncllio Saudzon prédzè su lo vilho teimpz.

L'ai a dái dzeins que ne sont jamé conteints et que sont adé à sé lameintà su la tchertà dào teimpz d'ora, que piornont su cosse et su cein et que voudriont reveni ài z'autro iadzo! desai l'autro dzo, à la fordze, l'oncllio Saudzon, lo pe vilho et lo pe brav'hommo dè noutron veladzo.

Et bin! que desai, y'aré mè houitantè-quattro à la St-Metsi que vint; pù don vo z'ein derè on bet, kâ, vaidès-vo, por mè, ne regretto pas tant què cein lo vilho teimpz, coumeint y'ein a tanta.

Mon Dieu! coumeint cein allâvè dein lo vilho teimpz? et lo monde, coumeint ètai-te fè? Et bin, lè z'autro iadzo lo monde ètai adé lo mimo et y'avai tot coumeint ora, dái dzeins dè totès lè sortés et dè totès lè qualité; y'avai dái chrétiens et dè la crapule, dái z'ardeints à l'ovradzo et dái tserropés, dái dzeins dè conchein et dái chenapans dè ti lè goûts et dè totès lè couleu, tot coumeint y'avai assein dái pourro et dái retso et que cein àodra adé dinse. Y'avai dái retsâ qu'aviont gros, dái z'autro mein et dái troisième qu'on ne savai pas bin derè ào justo se l'étiont pourro àobin retso.

Po lè pourro, y'ein avai dza à la tserdze dè la coumouna et y'ein arâ adé; y'ein avai qu'aviont prào à veri et à niâ lè dou bets, mà on savai adé lè quins aviont fauta d'on coup dè man et lè quins lo meretâvont.

Mâ, dein lo teimpz, desai onco cé bon vilho, mé seimblii que lè dzeins étions bin dè pe charetâblio, kâ, on ne veyai pas coumeint ora

dai tot pourro pliorà la misère et dè cllião qu'ont tot à remoille-mor, sè plieindré et sè lameintà po rein dào tot et que regrettont lo vilho teimps paceque lo gouvernémeint a lévà dè cauqués centimes lè z'impou et que l'a met à n'on cran pllie hiaut lo drâi dè mutachon que l'est po leu la derraira dài pe terribiliès calamitâ. N'ia qu'à lè z'our! Cé commerço ne pâo pas mèdourâ, se diont, tot va tiupessi et leu mimo fariont lo botetiu se n'espargniant pas tant que pâovont lâo mounis et se ne rognivont pas su tot, su lo medzi et lo baire à monsu et à madama, su lâo z'haillons, et su lo gadzo à la serveinta.

On est bin d'obedzi dè férè dinse! se diont, tot vint pe tchâi: la farna et lo pan cottont lo droblio que ia treint'ans, lè boutsi vo veindont la tsai à dâi prix dè fou, sein pi vo férè bon pâi; lo buro est tant tchâi que faut s'ein passâ et mettrè dè la grêce molle dein la soupa; lo vin sè veind ora dix iadzo mé, que portant lo litro est la maiti pe petit quâlo pot. Et cé vin que vo veindont, qu'est-te que l'est? la maiti dào teimps, dè la bouriâ.

Po s'espargni, comptont lè grans dè cafè que mettont dein lo moulin et sè corzont quasus mau la via, quand bin l'ont prâo.

Et po sè veti? Cinq napoléons, se diont, ne font pas po s'asetâ dâi z'haillons náovo tandi que lè z'autro iadzo, avoué feinameint on part dè riondès, on poâve sè férè veti du lè pi tant qu'à la tête et qu'on avâi onco, pè dessus lo martsi, on auna et demi dè milanna po quand failai boutsi on perte.

Vouauique coumeint y'ein a que diont et que sont! fe l'oncllio Saudzon. Regrettont lo vilho teimps. Mè, vo sottigno que cein n'a pas tant tsandzi què cein: lè dzeins sont adé lè mimo, on étai petêtré pas atant fignolets se vo volliâi, mâ on viquessâ tot parâi coumeint ora; se tot est pe tchâi, l'est que l'ardzeint vaut mè et que tot vaut mè.

Na! cllião que pliègnont et que regrettont lo vilho teimps, l'est dâi dzeins que sont pas résenablio, que ne savont pas cein que sè volliont, dâi mau-conteints! quiet?

— Ah! vo z'ai bin résion, l'oncllio Saudzon, se fe on gaillâ qu'ètai pè la fordze — on farceu — mè z'ein cognaisso ion qu'est adé à sè plieindré et à regrettâ lè z'autro iadzo, coumeint vo z'ai de; *fiaid's*-vo que l'autro dzo, mè desâi que regrettâv onco lo teimps io l'avâi dâi z'agaçons pè lè z'artets!

— Oh bin! cé z'iquie est bin lo pe grand tapitoff dâo canton! se firont lè z'autro.

— Pas tant qué cein! repond lo farceu, lo gaillâ que vo dio est tot bounameint me n'ami Fratset dè Maracón, qu'a zu lè pliautes copaiâs pè lo trein, ia cauqués annaiés, et que caminé tot para orâ, mâ avoué dués tsambès dè bou!

**

Ce pauvre Sosthène!

Quand le télégraphe apporta chez M. Beautiran, percepteur retraité, à Bar-sur-l'Adour, la nouvelle de la mort subite de l'oncle Sosthène, ce fut une perturbation indescriptible.

M. Beautiran laissa échapper sa belle pipe en écume et s'affassa sur un siège, en gémissant:

— Mon pauvre frère!... Mon pauvre Sosthène!...

Mme Beautiran vint choir à l'angle d'un canapé, le visage entre les mains:

— Mon pauvre beau-frère!... Ce pauvre Sosthène!...

Mlle Angèle, filleule du défunt, tomba défaillante dans les bras de ses deux sœurs qui se lamentaient: « Notre pauvre oncle!... » Tandis qu'elle-même soupirait:

— Mon pauvre parrain!...
Cette première émotion inséparable de la catastrophe s'étant donnée, un libre cours, un grand silence régna. M. Beauifiran ramassa, avec tristesse, les débris de sa pipe, si remarquablement culottée,

* Ce verbe, qui signifie penser, songer, est très usité dans le patois de Villeneuve.

et à laquelle il tenait tant, mais la mélancolie légitime d'une telle perte s'évapora soudain à la pensée qu'il allait, maintenant, pouvoir s'offrir une autre pipe de plus grand prix...

Mme Beautiran, après avoir suffisamment tamponné ses yeux, eut une effusion qui ne lui était point habituelle. Un souvenir subit la jeta vers ses filles, toujours enlacées, et elle les serra contre son cœur en s'écriant:

— Vous allez être riches, mes enfants!...

Derechef, en jeunes personnes bien élevées, Mles Beautiran soupirèrent en cœur:

— Ah! oui... Notre pauvre oncle!...

Ils s'enterrèrent d'un air charmé. La délicieuse espérance séchait les larmes comme un rayon de soleil séche les pluies printanières. Et Mlle Angèle demanda timidement:

— Combien a-t-il pu gagner?...

— Au moins un demi-million, émit la mère.

M. Beautiran protesta:

— Qu'est-ce que tu dis, ma bonne!... Le million, et davantage peut-être...

Quelques secondes s'écoulèrent, exquises, à supposer le chiffre de la fortune que l'oncle Sosthène avait bien pu acquérir dans le commerce des cuirs, très lucratif, ainsi que chacun sait.

Mais M. Beautiran bouscula sa famille. Il ne s'agissait pas de perdre le temps en calculs qu'on aurait tout le loisir de continuer en chemin de fef; il fallait, au plus vite, entrer en possession du domicile du défunt, livré à la domesticité et aux amis inconnus. On ne prend jamais trop de précautions en ce monde.

— Et les clés qui sont sur toutes les armoires! s'écria Mme Beautiran. Dépêchez-vous, mes enfants... Il faut tâcher de sauver l'argenterie!...

Ce cri sublime trouva un écho profond dans le cœur des nièces éplorees. En un clin d'œil, les préparatifs de départ furent terminés, et l'on se hâta vers la gare, afin de ne pas manquer le premier train pour Bordeaux, où résidait le parent regretté. M. Beautiran marchait en tête, le front baissé, la mine funèbre; ces dames suivaient, la figure dans leur mouchoir.

Tandis que ce lamentable cortège traversait la ville, quelques sympathies s'informèrent.

M. Beautiran hochâ la tête:

— C'est mon pauvre frère... murmura-t-il d'une voix dolente, cependant que Mme Beautiran et ses filles étouffaient discrètement leurs sanglots entre les plis hospitaliers de la batiste.

Et les saluts s'accentuèrent sur le passage de Mles Beautiran, devenues, par l'intelligent à-propos de l'oncle Sosthène, les plus riches héritières de la région.

Devant le guichet, le digne percepteur eut une hésitation. Il consulta sa femme du regard.

— Bah! conseilla-t-elle, prends des secondes...

Nous n'avons plus besoin de compter, à présent.

Dans le compartiment, chacun se prélâsa sur les coussins de drap bleu, autant pour en savourer le confortable inconnu, que pour mieux suivre ses rêves... Et, au sortir de l'existence mesquine, asservie par le plus étroit budget, cette songerie, qui berçait la répidation, avait une douceur de convalescence. C'était la fête des joies prochaines, le grand plaisir ignoré jusqu'ici répandu sur toutes choses, la saveur, enfin, que la vie ne possédait pas hier.

Jusqu'à Bordeaux, ils se roulerent dans cette beauté, ce charme de repos et d'oubli que la destinée clémentement accorde à nos épreuves, dont les plus cruelles sont assurément les séparations sans retour.

A l'arrivée, cette accalmie de corps et d'âme subit la trêve impérieuse de la situation. Mmes Beautiran durent se munir des crêpes somptueux qui conviennent aux grandes douleurs. Puis, on s'achemina vers la demeure mortuaire, où, par bonheur, en dépit des clés restées dans les serrures, l'argenterie était intacte. Néanmoins, Mme Beautiran crut devoir mettre les clés dans sa poche, ce qui lui permit d'assister, sans trop absorbantes préoccupations, aux obsèques, qui eurent lieu selon les instructions fournies par l'oncle Sosthène à son notaire.

Celui-ci, après la triste cérémonie, donna lecture du testament, écrit tout entier de la main du défunt. Avec des grâces littéraires insoupçonnées chez ce commerçant, feu le pauvre Sosthène développait tout d'abord sa conception de la morale familiale, conception qui n'allait pas sans quelque originalité, et d'après laquelle la famille vaut, non par les liens

du sang, à charge lorsqu'ils ne sont pas indifférents, mais seulement par les rapports d'affection, qui font que l'on choisit au lieu d'accepter. En conséquence de quoi, l'oncle Sosthène, se considérant comme libre de tout devoir de ce genre, léguait toute sa fortune à Mlle Coralie, sa gouvernante, qui ayant, de longues années, supporté patiemment ses boutades de vieux garçon. Mais, libéral jusqu'au bout, il pria cette élue de son cœur reconnaissant, d'offrir un billet de mille francs à chacune des filles de son frère, afin que ces enfants pussent acheter une « épingle » en souvenir du parent qui leur avait donné un salutaire exemple d'indépendance.

Mme Beautiran restait écrasée sur son siège, lide, la tête pleine d'un remous confus d'idées sans suite. M. Beautiran pressait ses tempes du poing, en homme qui lutte contre une attaque. Lorsqu'il eut reconquis des bribes de sa compréhension, il s'élança sur le notaire et lui parla à voix basse.

L'officier ministériel s'inclina avec le plus gracieux sourire:

— Je le regrette, monsieur... Le testament est inattaquable...

— Ma pauvre pipe!... s'écria M. Beautiran en une suprême amertume. Si j'avais su!...

Le lendemain, un dimanche, la ville de Bar-sur-l'Adour s'émut de voir les trois sœurs Beautiran paraître à la grand'messe en éclatante toilette verte. Dès l'issue de l'office, M. Pietauplat, le juge de paix, porte-parole de ses concitoyens, s'enqua timidement de ce pauvre Sosthène, dont le décès, sans doute, avait été prématurément annoncé?...

Mais M. Beautiran l'interrompit, de la voix tonante jadis réservée aux contribuables récalcitrants:

— Qu'on ne me parle jamais plus de ce chameau-là!

PAUL JUNKA.

Les taches de couleurs végétales. —

Le vin rouge, les fruits et l'herbe ne font tache que sur des étoffes blanches, des nappes, etc. Elles sont très faciles à enlever au moyen de l'eau de javelle, qui détruit ces couleurs sans altérer les fibus du linge. Pour activer la décoloration, on peut humecter les taches de vinaigre, avant de les tremper dans de l'eau de javelle. Le linge doit être rincé à l'eau immédiatement après pour empêcher l'action du chlore sur l'étoffe.

Haricots verts au jambon. —

Faites revenir dans du beurre quelques petits morceaux de jambon, ajoutez vos haricots, une pincée de farine, sel, poivre, persil haché, et un peu d'eau. Liez la sauce avec des jaunes d'œufs, et ajoutez un léger filet de vinaigre au moment de servir.

Souscription en faveur d'un monument à Juste Olivier.

Montant de la dernière liste Fr. 320 80
Mlle Marie Souter, Morges " 5 —

Total Fr. 325 80

Boutade.

Un tailleur, dont la note est depuis longtemps en souffrance, se décide enfin à écrire à son client. Il s'exprime timidement:

« Cher monsieur,

Voudriez-vous avoir l'extrême complaisance de m'envoyer le montant de votre note et d'agrâer, etc., etc. »

L'obligeant débiteur répondit, le lendemain:

« Le montant de la note est de 275 francs.

Votre dévoué, etc., etc. »

La rédaction: L. MONNET et V. FAVRAT.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

3, RUE PÉPINET, 3

ENCRES A.-W. FABER

fixe et à copier.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.